



Le Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance L'EAU AU CŒUR DU TERRITOIRE

Edito

Le Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (SmTSDR) poursuit ses actions de gestion des milieux aquatiques, préservation de la biodiversité et prévention des inondations sur les bassins versants Tarn (de la confluence avec la Muse, à Montjaux, à la confluence avec le Rance, à Curvalle), Sorgues, Dourdou, Rance. Un large travail de concertation avec les acteurs du territoire est mis en œuvre afin de définir collectivement une politique locale de l'eau. Cet investissement et cet engagement de tous ont abouti à l'élaboration de plusieurs programmes opérationnels qui permettent notamment la mise en place d'actions adaptées aux attentes du terrain et de bénéficier de soutiens financiers de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'Etat, de la Région Occitanie, des Départements de l'Aveyron et du Tarn.

Le programme pluriannuel de gestion PPG TSDR 2022-2030 a été voté le 21 avril 2022 par l'assemblée délibérante. La Déclaration d'Intérêt Général associée a été approuvée par les préfectures concernées le 19 octobre 2022. Elle autorise le syndicat à utiliser des fonds publics sur des parcelles privées et lui permet l'accompagnement des riverains pour la gestion des cours d'eau, la réalisation d'opérations groupées d'entretien de la ripisylve, la préservation

des zones humides, la mise en défens des berges et la création de points d'abreuvements pour le bétail.

En complémentarité, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations PAPI Complet 2023-2028 a été voté au cours de la séance du conseil syndical du 29 juillet 2022. Labellisé par la Commission Inondation de Bassin le 14 décembre 2022, il prévoit la mise en application d'opérations traitant l'ensemble des leviers de la prévention des inondations : sensibilisation du grand public au risque inondation, connaissance des crues et des systèmes d'alerte, travaux de mise en place de batardeaux et de création d'une zone d'expansion naturelle de crue.

Enfin, le SmTSDR continue la concertation et des ateliers à destination des élu(e)s ont été organisés pour échanger sur les enjeux de l'eau spécifiques au territoire (agriculture, forêt, espaces urbains...) et se projeter collectivement dans un contexte de changement climatique. Cette année de sécheresse marquée nous confirme la nécessité de travailler ensemble **pour un partage équilibré de la ressource en eau et la définition d'une stratégie globale d'actions au sein d'un futur Contrat de Rivière sur le bassin versant Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance.**

Christophe LABORIE
Président du Syndicat Mixte
Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance

Temps forts de 2022 : Echanges et concertation



« Comité Agriculture » organisé le 21 avril 2022.



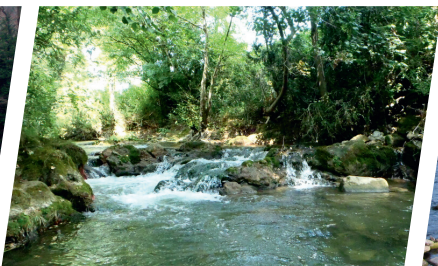
Atelier du territoire du 30 juin 2022, organisé en partenariat avec le CEREMA.



Comité « Forêt » du 1^{er} décembre 2022.



Réunions du conseil syndical, instance décisionnaire.



Entretien régulier

Sans procédure réglementaire. Ne requiert aucune demande d'autorisation ni de dossier à remplir.

Ce qu'il faut faire

(sans rentrer avec un engin motorisé dans le lit du cours d'eau)

- **Enlèvement sélectif d'embâcles** manuellement à partir du lit du cours d'eau ou à l'aide d'engins depuis la berge.
- **Abattage ponctuel et sélectif** d'arbres instables (présentant un risque de chute) ou d'espèces non adaptées au milieu : peupliers, résineux. Laissez la souche en place pour le maintien de la berge.
- **Diversifier les espèces** par strates, essences, hauteurs et âges.
- **Replanter** (saules, aulnes, frênes), laisser pousser la végétation sur les linéaires vides et préserver les jeunes sujets.
- **Recéper** les arbres penchés afin de régénérer la végétation en place.
- **Conserver** une hauteur et une largeur de ripisylve maximale, bouturer avec du saule ou du noisetier dans les zones d'érosion.
- **Conserver** les arbres remarquables et arbres morts, sauf si un danger existe pour les biens ou les personnes.
- **Evacuer** les débris de coupe hors des hautes eaux.
- **Intervenir avec parcimonie et ne pas sur entretenir.**
- Si présence d'animaux, clôturer en retrait de 2 mètres du haut de berge.

Période d'intervention la plus propice : août à octobre.

En savoir plus ?

Service Police de l'eau - Office français pour la Biodiversité

Ce qu'il faut éviter

- **Couper à blanc** la ripisylve et arracher ou dessoucher les arbres en berges.
- **Broyer et enlever systématiquement** la végétation ou brûler les produits de coupe.
- **Stocker** le bois et les résidus d'entretien sur la parcelle, une crue pourrait les charrier en aval.
- **Disséminer** des espèces invasives (renouée du Japon, bambou, arbres à papillons, ...).
- **Planter des peupliers** en bords de cours d'eau (leur système racinaire ne permet pas une bonne stabilité des berges).
- **Désherber chimiquement** (interdit en bords de cours d'eau).
- **Fixer** des clôtures directement sur les arbres.
- **Intervenir** à l'épaveuse sur la ripisylve.
- **Recalibrer** les cours d'eau, **extraire** des matériaux dans le lit, **modifier** le tracé, le lit et les berges (à lire dans travaux soumis à procédure préalable).

Ripisylve : végétation, arbres et arbustes de bords de cours d'eau, c'est un écosystème fragile indispensable à la bonne santé de nos rivières.



Travaux ponctuels

Soumis à la Loi sur l'Eau avec avis ou procédure préalable auprès de la Direction Départementale des Territoires.

La « Loi sur l'Eau » définit le régime de la procédure : déclaration ou autorisation, en fonction de l'impact sur le milieu naturel, notamment pour les travaux suivants :

- curage et passage busé,
- enrochement de berge,
- construction d'ouvrage,

- recalibrage, drainage,
 - remblais et épis en lit mineur,
 - création de merlon et de digue,
 - utilisation d'engins dans le lit du cours d'eau.
- Attention, d'autres réglementations sont susceptibles de s'appliquer (code de l'urbanisme, espèces protégées, ...).

Une question, un renseignement ? Le syndicat TSDR se tient à votre disposition au 05 65 49 38 50
Mairie, Route de Lacaune 12370 BELMONT SUR RANCE – contact@tsdr.fr

Équipe : Direction - Animation Gestion Intégrée : Anne CHIFFRE ; Animation Milieux Aquatiques : Sandie CADIER ; Animation Prévention des inondations : Gaëlle KERNEIS ; Animation Zones humides : Sandra VIPREY ; Animation Agriculture et Forêt : Yolène PAGES ; Secrétariat-Comptabilité : Vanessa CONDOMINES.